

une attaque réussie contre les forces stratégiques de contre-offensive nord-américaine. La défense, considérée en tant que telle, figure donc pour une part importante parmi les moyens préventifs. Nous estimons que, de ce point de vue, la création du NORAD a apporté un élément de force très sensible.

Je voudrais revenir sur ce qu'a dit le secrétaire d'État aux Affaires extérieures le 19 mai, et répéter en effet qu'on est fermement résolu, ici comme à Washington, à voir à ce que des consultations sur les questions intéressant la défense conjointe des États-Unis et du Canada aient lieu constamment. Toutefois, ces consultations seront de plus en plus fréquentes en période d'urgence. On ne saurait nier que l'élément de surprise joue en faveur de l'agresseur et que, par conséquent, le temps dont on disposera pour des consultations mutuelles, en temps de crise, sera peut-être réduit à sa plus simple expression. Il faut donc ne rien négliger pour voir à ce que le gouvernement du Canada soit consulté au sujet des circonstances qui pourraient peut-être engager notre pays dans une guerre, comme aussi pour assurer le maintien et la conservation de notre collaboration mutuelle. Ainsi, comme je le disais il y a un instant, grâce à la conclusion de cet accord, nous pourrons joindre nos efforts à ceux de nos voisins sans préjudice de notre souveraineté, pour la préservation et le maintien de notre patrimoine national.

En résumé, aux termes de cet accord, les troupes canadiennes et les troupes de nos alliés de l'OTAN agissent après consultation et en collaboration. Les membres de l'Aviation royale du Canada n'agiront au début en vertu d'aucun ordre autre que ceux qui sont présentement en vigueur pour l'état-major de l'Aviation établi à cette fin à Saint-Hubert. Nos dispositions de défense et l'affectation de troupes au NORAD feront l'objet d'un rapport à l'OTAN par l'entremise du bureau régional d'étude. La maîtrise et le maintien du principe voulant que les forces militaires soient en tout temps assujetties aux représentants de la population seront assurés.

Pour ce qui est des autres questions qui pourront se poser au cours du présent débat, je réserve ma réponse, je n'y répondrai pas par anticipation. A mon avis, ces plans dont témoigne l'échange de notes constituent un autre pas dans la voie du maintien de notre survie et de notre liberté. Nous savons que le maintien des forces de défense nécessaires exige des économies des pays du monde libre un effort terrible à envisager. Pour cette raison, de concert avec toutes les nations du monde libre, nous sommes résolus à continuer de travailler en vue d'assurer la paix future. Notre but, dans la période critique actuelle,

doit être d'assurer le maintien des mesures nécessaires à cette liberté tout en persévérant dans nos efforts pour diminuer la tension actuelle qui maintient l'humanité dans un état de crainte perpétuelle. C'est à cette fin que je soumets la motion à la Chambre, confiant que celle-ci l'approuvera conformément à nos responsabilités en tant que nation, au maintien de nos traditions et, surtout, aux exigences de notre destinée.

**L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, prenant la parole pour dire quelques mots au sujet du projet de résolution présenté par le premier ministre (M. Diefenbaker), j'ai fortement conscience de l'importance des questions que nous discutons, comme je me rends compte qu'il est souhaitable, pour ne pas dire nécessaire, que tous les députés, où qu'ils siègent, mettent à contribution leur sens des responsabilités dans cette discussion. En commençant ses observations, le premier ministre a déclaré que la Chambre avait essayé, au cours des années, de garder le plus possible l'unité dans les questions de défense et de politique étrangère. Si je me souviens bien, il a même été un peu plus loin et a dit que lorsque nous étions au pouvoir, l'opposition d'alors avait, en toutes occasions, appuyé le gouvernement dans ces questions importantes de politique étrangère, en vue de maintenir cette unité.

C'est ce qu'il a dit, je crois, et je n'ai pu m'empêcher de penser que si la collaboration entre les deux côtés de la Chambre au cours des ans a été, à mon avis, louable et que, si nous avons réussi à maintenir une forte unité dans les affaires extérieures et la défense, il s'est trouvé une occasion où cette unité n'a certainement pas été maintenue: c'était lorsque le gouvernement d'alors a été violemment critiqué et pris à partie au sujet de sa politique dans la crise de Suez. Je fais cette réserve à ce que le premier ministre a déclaré au sujet de l'appui invariablement accordé au gouvernement d'alors.

Mais, à propos de questions comme celle-là, je conviens qu'il importe de maintenir l'unité de la Chambre. Quand il s'agit en particulier de la défense continentale, il ne devrait pas y avoir de division entre les partis. A la vérité, un débat comme celui-ci aurait probablement été inutile si l'on nous avait fourni il y a plusieurs mois tous les détails qu'on nous a donnés aujourd'hui au sujet du NORAD et des mesures prises en vertu de cet accord. S'il était nécessaire de motiver ce débat, il suffirait d'invoquer la déclaration du premier ministre. Mais, même abstraction faite de ce qu'a dit le premier ministre, aucun membre de ce côté-ci de la Chambre n'a à se demander pourquoi un tel projet de résolution